DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 076-217602556-20261013-2026639AR-AI

ARRETE DU MAIRE

N°2026/639/AR/5.5

PORTANT CONSTATATION DE LA PERTE DE LA QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT

Le Maire de la Commune de EU,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-15 portant sur la démission du Maire ou d'un adjoint,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-23 permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, de subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,
- l'arrêté municipal n°2026/160/AR/5.5 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Maria-Cristinat CAVALLO-DUMONT, deuxième adjointe au Maire, dans les domaines du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de l'animation,
- l'arrêté municipal n°2026/578/AR/5.5 portant retrait de délégations de fonctions et de signature à Madame Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT,
- la délibération n°2026/284/DEL/5.4 du 8 octobre 2026 par laquelle l'assemblée s'est prononcée contre le maintien dans ses fonctions d'adjointe de Madame Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT,

Considérant :

- que le Conseil municipal s'est prononcé défavorablement au maintien de Madame Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT dans ses fonctions d'adjointe, sans délégations,
- qu'il y a lieu de constater cette perte de qualité et de procéder à la mise à jour correspondante de l'ordre du tableau des membres du Conseil municipal,
-

ARRETE :

Article 1er :

Il est constaté qu'à compter du 8 octobre 2026, Madame Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT a perdu sa qualité d'adjointe au Maire de la commune d'EU suite au vote du Conseil municipal. L'intéressée conserve son mandat de conseillère municipale.

Article 2 :

L'ordre du tableau des membres du Conseil municipal est modifié à compter de cette même date. Madame Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT prend rang au tableau après les adjoints en fonction, selon les règles de classement des conseillers municipaux définies par le CGCT.

.../...

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 076-217602556-20261013-2026639AR-AI

Article 3 :
La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à la préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le treize octobre deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Maire de la Ville d'Eu

MAIRIE DE LA VILLE D'EU SEINE-MARITIME

Notifié le 22/10/2026

Mme Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : mairie-sg.eu@ville-eu.fr